



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Luttons contre le moustique tigre !

Éléments de langages à l'usage du maire

SOMMAIRE :

<u>Tout savoir sur le moustique tigre</u>	page 2
<u>Les maladies transmises par le moustique tigre (arboviroses)</u>	page 4
<u>Stratégie nationale de lutte contre les arboviroses</u>	page 7
<u>Lutter contre la prolifération du moustique tigre est l'affaire de tous</u>	page 9
<u>Se protéger des piqûres</u>	page 11
<u>En savoir plus</u>	page 11

Tout savoir sur le moustique tigre

Il existe différents types de moustiques, dont le moustique tigre (nom scientifique *Aedes albopictus*), reconnaissable à sa silhouette noire, à ses rayures blanches sur l'abdomen et les pattes et à la ligne blanche qui parcourt sa tête et son thorax.

Il est généralement en activité de mai à novembre, en fonction de la température et de la luminosité.

Ce moustique est vecteur potentiel de trois maladies infectieuses (appelées arboviroses) : le chikungunya, la dengue et l'infection à virus Zika.



Un moustique urbain qui vit près de l'homme

Le moustique tigre vit au plus près de chez nous. Il est de petite taille, environ un demi-centimètre. Il se déplace peu, et reste la plupart du temps dans un rayon de 150 mètres. Il naît et vit chez nous, près de nos habitats, en zone urbaine principalement.

Il se repose à l'ombre des arbres et arbustes. Comme de nombreux insectes, il se nourrit de nectar. Seule la femelle pique pour prélever dans le sang les protéines nécessaires à la maturation des œufs. Elle pique en journée, surtout à la levée du jour et au crépuscule, contrairement au moustique commun à l'activité nocturne.

Et se développe dans de petites retenues d'eau de pluie

Tous les 12 à 15 jours, la femelle pond ses œufs (jusqu'à 250) dans des petits volumes d'eau retenus dans des vases, soucoupes, gouttières mal entretenues, pneus usagés, bassins d'ornement, etc. mais aussi creux d'arbres ou plantes tropicales que l'on trouve sur nos balcons et dans nos jardins : Les larves peuvent même se développer dans un bouchon de bouteille rempli d'eau ! Ces gîtes, créés par l'homme, sont les principaux lieux de ponte de ce moustique.

Ce moustique est actif du printemps à l'automne. Toutefois, les œufs pondus peuvent résister plusieurs mois au froid et à l'assèchement et éclore lorsque les conditions climatiques sont à nouveau favorables (chaleur, luminosité).

Le cycle de développement du moustique tigre

Il se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. Le développement des œufs s'étend de 7 à 20 jours, en fonction de la température. Plus il fait chaud, plus le développement des œufs est rapide. La durée de vie du moustique est de 30 jours.

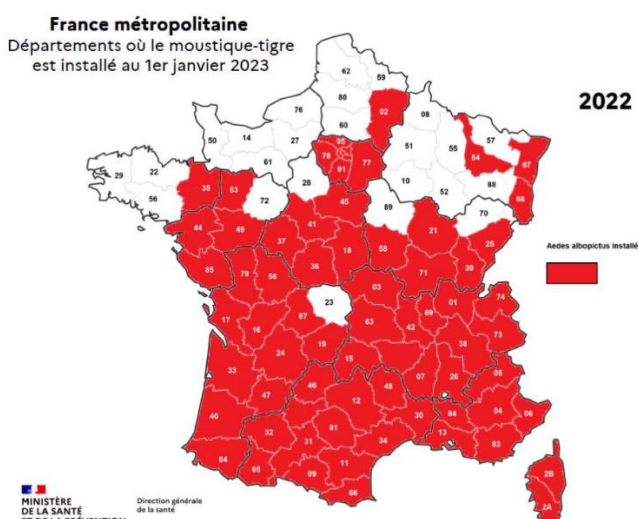
Une grande faculté d'adaptation au climat tempéré

Originaire d'Asie du sud-est et de l'Océan Indien, le moustique tigre s'étend progressivement à la surface de la planète depuis une trentaine d'années, majoritairement en zone urbaine, à proximité de l'homme. Ses caractéristiques biologiques lui permettent en particulier de s'adapter aux climats tempérés.

Venant d'Albanie, et installé dans plusieurs régions d'Italie depuis 20 ans, il a été observé pour la première fois dans le sud-est de la France en 2004. Depuis, il est définitivement implanté en métropole. C'est pourquoi il est important d'apprendre à vivre avec. Les spécialistes s'attendent à ce qu'on le trouve à moyen terme sur tout le pourtour méditerranéen sud européen et jusqu'au sud de l'Europe du Nord.

Une expansion favorisée par les transports

Cette expansion est favorisée par ses capacités d'adaptation et par le développement des échanges internationaux. Le mode de dispersion principal entre continents est le transport des œufs dans des pneus usagés de poids lourds, destinés au rechapage et stockés à ciel ouvert. Ce commerce est très actif entre l'Asie, les États-Unis et l'Europe. En France, plusieurs centres de stockage de pneus usagés se sont révélés infestés par ce moustique. La surveillance et les traitements immédiatement appliqués ont permis de ralentir la prolifération du moustique par ce biais.



L'autre mode de dispersion de l'espèce, sur de courtes distances est le transport « passif », par véhicules terrestres (autos, bus, trains, etc.) ou moyens aériens (avion de ligne, cargo). Dans les zones infestées, les moustiques femelles suivent les humains et entrent dans les moyens de transport. Ils en ressortent lors des arrêts (zone de transit, parkings, aires d'autoroutes...) et, s'ils trouvent des gîtes larvaires à proximité, peuvent proliférer dans un secteur jusque-là indemne et s'y installer durablement.

Carte d'implantation en France :

Source : [Ministère de la Santé et de la prévention](#)

[Cartes de présence du moustique tigre \(Aedes albopictus\) en France métropolitaine - Ministère de la Santé et de la Prévention \(sante.gouv.fr\)](#)

Un département est considéré comme colonisé dès lors que le moustique est durablement implanté sur au moins une commune du département.

En Pays de la Loire, au 21 septembre 2023, le moustique est implanté sur 25 communes et les cinq départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée sont désormais tous considérés comme colonisés.

Les communes colonisées sur notre région sont :

- en Loire-Atlantique : Le Pellerin et Saint-Sébastien-sur-Loire depuis 2019, Rezé depuis 2021, Bouguenais et Nantes depuis 2022, Orvault depuis juillet 2023, Basse-Goulaine et Vertou depuis septembre 2023 ;
- en Maine-et-Loire : Trélazé depuis 2017, Chacé (commune de Bellevigne-les-Châteaux) depuis 2018, Les Garennes sur Loire depuis 2020, Mûrs-Erigné depuis août 2023, La Séguinière, Sainte-Melaine-sur-Aubance et Avrillé depuis septembre 2023 ;
- en Mayenne : Château-Gontier-sur-Mayenne depuis 2020 ;
- en Sarthe : Le Mans depuis septembre 2023 ;
- en Vendée : Fontenay-le-Comte depuis 2015, Sainte-Hermine depuis 2019, Jard-sur-Mer depuis juillet 2023, Aizenay et Sainte-Pexine depuis août 2023, Les Epesses, La Châtaigneraie et la Roche-sur-Yon depuis septembre 2023.

Les maladies transmises par le moustique tigre (arboviroses)

La dengue, le chikungunya et l'infection à virus Zika sont des maladies infectieuses dues à des virus transmis par les moustiques du genre *Aedes*, en particulier l'*Aedes aegypti* et l'*Aedes albopictus* ou moustique tigre. On parle de transmission vectorielle. Ces maladies sévissent dans les régions tropicales et subtropicales de la planète avec une prédilection pour les zones urbaines et semi-urbaines (du fait du mode de vie et de reproduction de ces moustiques).

Aedes albopictus est désormais installé dans 71 départements de France métropolitaine. Le risque d'épidémie de dengue, de chikungunya ou d'infection à virus Zika en métropole y est réel, particulièrement dans les départements fortement colonisés.

Chaque année, en métropole, plusieurs centaines de cas importés (contractés à l'occasion de voyages dans les zones d'épidémie) sont signalés.

Tableau 1 : nombre de cas de dengue, de chikungunya et d'infection à virus zika importés, Pays de la Loire, 2016-2022 (source : Santé publique France)

Année	Dengue	Chikungunya	Infection à virus zika
2016	4	0	13
2017	1	0	0
2018	9	0	0
2019	22	1	0
2020	44	0	0
2021	7	0	0
2022	4	2	0

Les premiers cas autochtones de ces maladies en France métropolitaine, c'est-à-dire infectés en dehors de tout voyage hors de métropole, sont apparus dès 2010. Le Tableau 2 recense les foyers survenus en France métropolitaine depuis 2014.

Tableau 2 : liste des émergences de dengue et de chikungunya, France métropolitaine, 2014-2022

Année	Maladie	Région	Département	Nombre de cas
2014	Dengue	PACA	Var	1
2014	Dengue	PACA	Var	1
2014	Dengue	PACA	Bouches-du-Rhône	2
2014	Chikungunya	Occitanie	Hérault	12
2015	Dengue	Occitanie	Gard	7
2017	Chikungunya	PACA	Var	17
2018	Dengue	PACA	Alpes-Maritimes	5
2018	Dengue	Occitanie	Hérault / Gard	3
2019	Dengue	ARA	Rhône	2
2019	Dengue	PACA	Alpes-Maritimes	7
2019	Dengue	PACA	Var	3
2020	Dengue	Occitanie	Hérault	1
2020	Dengue	Occitanie	Gard	1
2020	Dengue	Occitanie	Hérault / Gard	1
2020	Dengue	PACA	Var	3
2020	Dengue	PACA	Var	2
2020	Dengue	PACA	Alpes-Maritimes	5
2021	Dengue	PACA	Var	1
2021	Dengue	Occitanie	Hérault	1
2022	Dengue	Occitanie	Pyrénées Orientales	1
2022	Dengue	Occitanie	Hautes Pyrénées	4
2022	Dengue	Occitanie	Haute Garonne	4
2022	Dengue	Occitanie	Tarn et Garonne	1
2022	Dengue	Occitanie	Haute Garonne	2
2022	Dengue	PACA	Var	7
2022	Dengue	PACA	Alpes Maritime	34
2022	Dengue	PACA	Alpes Maritime	10
2022	Dengue	Corse		2

Ces cas étaient liés à une transmission locale par des moustiques à partir de cas humains importés, démontrant ainsi la réalité d'un risque d'émergence en métropole. C'est pourquoi, lorsque l'on voyage dans les zones où ces maladies sont présentes et circulent (Asie, Océanie, Amérique du Sud...), il faut se protéger des piqûres de moustiques. Se protéger des piqûres, c'est se protéger des maladies.

Les modes de transmission de ces maladies

Le moustique n'est pas en lui-même porteur des virus de la dengue, du chikungunya ou Zika. Il ne peut les transmettre que s'il a piqué, au préalable, une personne déjà infectée. Lors d'une piqûre, le moustique s'infecte en prélevant le virus dans le sang d'une personne infectée et virémique - c'est-à-dire lorsque le virus est présent dans son sang. Le virus se multiplie dans le moustique puis ce dernier, à l'occasion d'une autre piqûre, le transmet par sa salive à une nouvelle personne.

Il n'y a pas actuellement, d'épidémie de chikungunya, de dengue ou d'infection à virus Zika en France métropolitaine ; il est à noter que la Guadeloupe et la Martinique sont passées en phase épidémique de dengue depuis le 17 août 2023 ce qui entraîne *a fortiori* une augmentation du nombre de cas importés de dengue sur le territoire.

Aussi pendant la période de virémie - période pendant laquelle le virus est présent dans le sang du malade - (environ 9 jours) il faut éviter qu'une personne ayant contracté l'une des trois maladies au cours d'un voyage en zone intertropicale ne se fasse piquer à son retour en métropole et qu'ainsi elle transmette le virus à des moustiques tigres présents dans son environnement. Un cycle de transmission virale se développerait alors dans son entourage. C'est pourquoi ces maladies sont à déclaration obligatoire auprès de l'Agence Régionale de Santé qui, pendant la période d'activité du moustique tigre (de mai à novembre), diligente une enquête de prospection entomologique autour des lieux fréquentés par les malades virémiques. Si le moustique tigre est présent, l'ARS décide des mesures à mettre en œuvre pour supprimer le risque de transmission du virus.

Autres types de transmissions possibles

La transmission vectorielle est le seul mode de contamination de la dengue et du chikungunya. Il existe par contre pour le Zika, un risque de transmission sexuelle et une transmission mère enfant au cours de la grossesse.

La dengue

La dengue « ou grippe tropicale » est une maladie généralement bénigne bien qu'invalidante, mais qui peut se compliquer de formes hémorragiques. Elle est transmise par la piqûre d'un moustique du genre *Aedes albopictus* porteur de l'un des quatre virus de la dengue.

La dengue sévit principalement dans l'ensemble de la zone intertropicale. Le virus circule régulièrement dans les départements français d'Amérique (DFA = Martinique, Guadeloupe et Guyane), les départements français de l'Océan Indien (Mayotte et La Réunion) et les îles françaises du Pacifique. Mayotte et La Réunion sont en situation épidémique de dengue depuis 2019. Les DFA ne sont plus en situation épidémique.

Les symptômes le plus souvent de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures) se manifestent dans les 3 à 14 jours (4 à 7 jours en moyenne) après la piqûre par un moustique. La dengue touche indifféremment les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes. L'infection est asymptomatique (sans symptômes) dans 70 % des cas.

Le chikungunya

Le chikungunya est une maladie généralement bénigne bien qu'invalidante, mais qui peut entraîner des douleurs articulaires persistantes. Le mot chikungunya signifie « marcher courbé » en Makondé (langue d'Afrique australe) ce qui illustre bien les symptômes de cette maladie.

L'infection est asymptomatique (infection sans aucun symptôme) dans 15 % des cas. Chez les personnes qui développent des symptômes, après une incubation de 4 à 7 jours en moyenne, une fièvre élevée (supérieure à 38,5°C) apparaît brutalement, accompagnée de douleurs articulaires pouvant être intenses touchant principalement les extrémités des membres (poignet, chevilles, phalanges). D'autres symptômes peuvent également être associés, telle tuméfaction des articulations, douleurs musculaires, maux de tête, nausées,

fatigue et éruption cutanée. L'évolution peut être rapidement favorable si le malade répond bien au traitement symptomatique. Cependant, la maladie peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des douleurs articulaires persistantes et incapacitantes.

L'infection à virus Zika

L'infection à virus Zika est une maladie virale qui se transmet majoritairement par l'intermédiaire d'une piqûre de moustique du genre *Aedes*. Une transmission de la mère à l'enfant est possible si la mère est contaminée pendant sa grossesse. De rares cas de transmission sexuelle ont été décrits lors de rapports sexuels avec un partenaire récemment infecté par le virus.

Le virus zika a circulé en 2015-2016 dans de nombreux pays, notamment en Amérique latine et dans les départements français d'Amérique.

La majorité des personnes infectées par le virus (on estime 70 à 80 % des cas) ne développent aucun symptôme. Les signes sont le plus souvent de type grippal (fatigue, fièvre, maux de tête, courbatures) avec des éruptions cutanées et se manifestent dans les 3 à 12 jours qui suivent la piqûre par le moustique. La maladie à virus Zika peut s'exprimer par une conjonctivite ou par une douleur rétro-orbitaire, ainsi que par un œdème des mains et/ou des pieds. La fièvre apparaît peu élevée et transitoire.

Si la maladie à virus Zika est le plus souvent bénigne, elle peut parfois entraîner des complications neurologiques telles que le syndrome de Guillain-Barré, et des malformations congénitales lorsque l'infection a lieu au cours d'une grossesse, incitant à une vigilance spécifique pour les femmes enceintes en cas d'épidémie de Zika.

Les traitements de ces maladies

A ce jour, il n'existe aucun traitement antiviral spécifique, ni de vaccin actif sur les virus de la dengue, du chikungunya et Zika. Les traitements sont avant tout symptomatiques, notamment contre la douleur et la fièvre. Attention, la prise d'aspirine ou d'autres anti-inflammatoires non stéroïdiens est contre-indiquée tant que le diagnostic de dengue n'est pas clairement écarté (risque de saignements).

Stratégie nationale de lutte contre les arboviroses

Face à la colonisation progressive du territoire métropolitain par le moustique tigre conduisant à une augmentation du risque de survenue d'épidémie de maladies vectorielles, l'Etat a décidé la mise en œuvre d'une stratégie visant à freiner cette propagation s'articulant autour de 3 actions principales :

- surveiller par la mise en place d'un réseau de pièges pondoraux relevés jusqu'à deux fois par mois et par la mise à disposition du public d'un portail de signalement du moustique ;
- détruire les gîtes de ponte par l'intervention sur le terrain d'opérateurs habilités et missionnés par les agences régionales de santé ;
- agir autour des personnes malades pour éviter tout contact avec le moustique tigre pendant la période de virémie par la mise en œuvre de traitements insecticide lorsque la présence du moustique tigre est constatée.

Cette stratégie est mise en œuvre par différents acteurs

Les ARS surveillent, avec Santé Publique France, les cas humains de dengue, chikungunya et Zika (via le système de déclaration obligatoire).

Elles assurent également la surveillance du moustique tigre et les démoustications autour du domicile des cas humains si nécessaire. Pour cela, elles s'appuient sur des opérateurs publics ou privés, habilités.

Les préfets, en cas d'épidémie de maladie vectorielle, peuvent déclencher le dispositif ORSEC et mobiliser tout moyen public ou privé nécessaire à sa gestion.

Les maires, en tant que garant de l'hygiène et de la salubrité publique, prennent toutes les mesures qui permettent de réduire la présence des moustiques à la source :

- sensibiliser les populations aux gestes de prévention ;
- mettre en place un programme de recensement et d'élimination (ou de traitement) des gîtes de ponte dans les espaces publics (ex : jardins publics, cimetières, etc.) ;
- prescrire les règles d'urbanisme et d'habitat (ex : interdiction des toits terrasses, etc.) ;
- prescrire les règles de gestion de déchets.

Outre ces acteurs institutionnels, chaque citoyen est partie prenante dans la réussite de cette lutte.

Déclinaison de la stratégie en région Pays de la Loire

L'ARS a habilité et missionné Inovalys (ainsi que ses deux sous-traitants le LEAV et RENTOKIL-INITIAL) pour réaliser la surveillance et la lutte contre le moustique tigre.

En 2023, un réseau d'un peu plus de 200 pièges pondoirs couvre la région des Pays de la Loire. Ce réseau peut-être densifié lorsque la présence du moustique est rapportée par le portail de signalement (www.signalement-moustique.fr)

Chaque signalement citoyen est exploité par Inovalys ou le LEAV, le cas échéant, l'opérateur réalise une prospection de la zone pour confirmer la présence du moustique et dispenser les recommandations aux riverains.

De même, pour chaque cas de malade de la dengue, du chikungunya ou du Zika qui lui est signalé, l'ARS commande à son opérateur la réalisation d'une prospection dans et autour des lieux fréquentés par le malade.

Pour mener à bien ces enquêtes, les agents habilités doivent pouvoir accéder aux jardins (ou cours) collectifs comme privés pour identifier et supprimer le maximum de gîtes de ponte.

Pourquoi la démoustication n'est-elle pas systématiquement mise en œuvre ?

La colonisation du moustique ne peut être inversée par la lutte chimique, en effet :

- une opération de démoustication ne tue que les moustiques adultes à cet instant. Si cela offre un répit, il est de courte durée car de nouveaux moustiques naissent d'œufs et de larves, à l'abri dans leurs réserves d'eaux stagnantes.

- multiplier les opérations de démoustication peut entraîner la survenue d'une résistance des moustiques aux produits employés. Rendu inefficaces, ces produits biocides ne pourraient plus être employés autour des malades et il ne serait plus possible de prévenir le risque de transmission.

C'est pourquoi, les opérations de démoustication ne sont engagées que lorsqu'il existe un risque sanitaire de contamination : si une personne revient en métropole avec un virus transmissible par le moustique tigre (dengue, chikungunya, ou Zika), sa zone d'habitation ou zone de passage sera traitée pour éviter que le virus ne soit transmis, si la présence du moustique dans les 150 m est avérée. Ces opérations, visant à détruire les insectes potentiellement infectés par le virus, sont réalisées dans un périmètre de 150 mètres autour des lieux fréquentés par la personne malade, à condition que ces lieux ne soient pas distants de moins de 50 mètres d'une zone Natura 2000 et/ou d'un cours d'eau.

Lutter contre la prolifération du moustique tigre est l'affaire de tous.

Le moustique tigre est inféodé à un environnement urbain et péri-urbain et donc à l'homme. En effet, en période de sécheresse, la femelle trouve plus facilement des lieux de pontes dans les villes où une multitude de petits réservoirs artificiels (récipients divers, bassins, etc.) peuvent retenir de l'eau (de pluie ou d'arrosage). De plus, elle trouve facilement des humains à piquer pour obtenir les protéines nécessaires à la maturation de ses œufs. Le moustique tigre naît et vit donc au plus près de nous, dans nos jardins, sur nos terrasses et sur nos balcons.

En outre, le moustique tigre est une espèce particulièrement agressive envers l'homme pendant la journée et il est potentiellement vecteur de maladies.

Pour limiter au maximum les risques d'infection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de lutter contre sa prolifération. Dans ce cadre, la mobilisation de tous est primordiale. Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à cette lutte.

L'ensemble des retours d'expériences et des actions de mobilisation sociales conduites en France, démontrent que :

- ✓ le moyen le plus efficace pour lutter contre la prolifération du moustique tigre et les nuisances générées par sa présence, est la lutte mécanique par suppression des gîtes larvaires, dont **80 % se trouvent dans le domaine domiciliaire privé** et donc non accessibles aux services spécialisés des collectivités ;
- ✓ le second moyen pour lutter contre la prolifération du moustique tigre, en cas de gîtes larvaires non supprimables, est la lutte préventive anti larvaire, avec application d'un larvicide biologique : le *Bacillus thuringiensis var.israelensis* (B.t.i.) qui ne présente pas de risque de développement de résistance car c'est la présence d'une bactérie dans le milieu de vie des moustiques, qui bloque le développement des larves. Ce produit a par ailleurs l'avantage d'être dégradé très rapidement.

C'est dès le printemps qu'il faut agir pour éviter l'implantation du moustique dans les zones encore indemnes et pour détruire les larves issues d'œufs ayant résisté à l'hiver et éviter que le moustique tigre ne se reproduise et qu'il prolifère dans les zones où il a déjà été observé.

En habitat individuel et collectif :

- ✓ vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées.
 - retirer les feuilles ainsi que tous les végétaux et tous les encombrants pouvant obstruer les gouttières.
Si après entretien, l'eau continue de stagner : il faut retirer et remplacer les éléments hors d'usage ;
 - après de fortes intempéries (pluie, vent), s'assurer de l'évacuation normale de l'eau. Il est recommandé également de percer en leur point bas les gouttières par un trou de 10 mm de diamètre et bétonner les regards jusqu'au niveau d'évacuation ;
- ✓ placer une grille moustiquaire aux bouches d'aération des vides sanitaires.

Dans les jardins, sur les terrasses ou les balcons

Pour éliminer les lieux de ponte des moustiques :

- ✓ bâcher ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau (fût, bidon, bâche de piscine) ;
- ✓ attention aux gîtes naturels : creux d'arbres, bambous cassés ou coupés au-dessus des nœuds dont chaque tige brisée et creuse devient alors un réceptacle. Les vider ;
- ✓ ramasser les déchets verts, eux aussi peuvent devenir des réserves d'eau et abriter les œufs du moustique ;
- ✓ ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (seaux, arrosoirs) ;
- ✓ entretenir régulièrement les bassins d'ornement

Au moins 2 fois par semaine :

- ✓ vider les coupelles des plantes et tout ce qui retient de petites quantités d'eau (jouets des enfants, mobiliers et décorations de jardin, pneus usagers...) ;
- ✓ changer l'eau des vases au moins idéalement remplacer l'eau par du sable humide.

Pour éliminer les lieux de repos des moustiques :

- ✓ débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies ;
- ✓ élaguer les arbres ;
- ✓ ramasser les fruits tombés et les débris végétaux ;
- ✓ réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage).

Rappel des dispositions constructives visant à limiter la stagnation des eaux de pluie

- ✓ les toits (toitures et toitures terrasses accessibles ou non) ne doivent pas avoir de creux ou de bosses et doivent être en pente (1,5 cm/mètre minimum) ;
- ✓ les chéneaux et gouttières ont une pente régulière et suffisante (5 cm/10 mètres) pour l'écoulement, leurs dimensions sont adaptées aux conditions locales, à la surface collectée et à leur forme. Ils ne sont jamais cloués mais attachés régulièrement par des crochets de fixation (1 tous les 50 cm après fixation). Les crapaudines (grilles) retiennent les débris ; elles doivent être régulièrement nettoyées ;

- ✓ les tuyaux de descentes pluviales sont raccordés aux chéneaux ou gouttières en leur point bas. Lorsqu'elle n'est pas récupérée, l'eau qui arrive au sol doit s'infiltrer dans la terre ou être évacuée : soit vers un regard ; soit vers un caniveau ou un autre type de collecteur. Il faut une descente tous les dix mètres maximum ;
- ✓ les regards sont localisés pour être surveillés. L'eau n'y stagne pas : leur fond doit-être à sec, au même niveau que le tuyau d'évacuation. Les siphons de sol (par exemple sur les terrasses) ne sont pas adaptés pour les eaux de pluie car ils se bouchent trop rapidement. Il faut des regards sans siphon. Les regards doivent-être alignés de façon rectiligne et distante de 30 mètres au plus.

Favoriser les prédateurs naturels

Outre les moyens mécanique ou chimique de destruction des gîtes larvaires, l'installation de prédateurs naturels des moustiques doit être favorisée. Les moustiques ont de nombreux prédateurs aux différents stades de leur développement. Les attirer dans les jardins est une manière éco-responsable de limiter la prolifération.

- ✓ peupler les bassins d'agrément d'espèces de poissons larvivores locales, y installer des plantes aquatiques, des pierres et quelques zones d'eau plus profonde pour attirer les grenouilles et les libellules ;
 - ✓ faciliter l'installation des hirondelles, en leur proposant un faux nid et un peu de matière première (boue, paille...).
- Si les chauves-souris sont de grands prédateurs de moustiques, elles ont peu d'impact sur la population de moustiques tigres dont l'activité est essentiellement diurne et en milieu urbain.

Se protéger des piqûres

Vous habitez une ville dans laquelle vit le moustique tigre : protégez-vous des piqûres.

- ✓ porter des vêtements couvrants, amples et clairs ;
- ✓ utiliser des répulsifs cutanés, ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans les tuer. Des précautions d'emploi sont à respecter, se renseigner auprès de son pharmacien ;
- ✓ installer des moustiquaires. Il existe des moustiquaires à berceau pour protéger les nouveau-nés ;
- ✓ actionner la climatisation ou un ventilateur : cela éloignera les moustiques dans le périmètre de son champ d'action ;
- ✓ utiliser les serpentins insecticides uniquement en extérieur.

Attention: certains répulsifs cutanés sont déconseillés chez la femme enceinte et chez les nourrissons.

Voyageurs, protégez-vous pour ne pas importer le virus en France métropolitaine

Les voyageurs se rendant dans des zones où sévissent ces maladies (essentiellement les pays de la zone intertropicale) doivent être particulièrement vigilants à se protéger des piqûres de moustique pendant leur séjour pour éviter, d'une part la maladie, mais également de rentrer sur le territoire avec le virus. En cas d'apparition de symptômes (fièvre d'apparition brutale, douleurs, éruption cutanée) dans les 15 jours qui suivent leur retour, il est important que les voyageurs consultent leur médecin traitant le plus rapidement

possible. A leur retour, qu'ils continuent à se protéger des piqûres de moustique pour protéger leur entourage d'une transmission vectorielle.

Aucune mesure n'est efficace à 100 % ; c'est la somme de mesures individuelles et collectives qui permet de diminuer la transmission.

En savoir plus :

Consultez

- le site internet de l'ARS Pays de la Loire : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr>
Utilisez la recherche par mot-clé « moustique »
- le site internet du ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>
- le CNFPT a développé une formation en e-learning à destination des agents territoriaux : <https://encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/fiches/Lutter%20contre%20le%20moustique-tigre%20en%20collectivit%c3%a9/>
- Autre ressource :

Le Moustique tigre – The film (Aïda), IRD, 2014-09, 5 min :
<https://www.youtube.com/embed/xGWr81gqfgg>